

# "TECFRIGO SPA" CONDITIONS DE VENTE - EXPORT

# 1. REMARQUES GÉNÉRALES

Les suivantes conditions générales sont valables: pour toutes les commandes et clients, sauf ceux pour lesquels il existe des conditions particulières pour l'exemption; à l'exception des commandes en provenance d'Italie.

# 2. OFFRES ET COMMANDES

- 2.1 On accepte que commandes écrites
- 2.2 Ce proposition de contrat est obligatoire pour le client; pour "Tecfrigo SpA" il est seulement après l'acceptation écrite de la même par le représentant légal, ou par l'exécution directe par la livraison de la marchandise.
- 2.3 Les offres sont valables pendant 3 mois, sauf accords et/ou augmentations de prix ayant lieu dans la période; écoulés ces termes on devra reformuler une nouvelle offre.
- 2.4 Le contrat peut être suspendu, même s' il a déjà été accepté, dans le cas oú il y ait des changements dans la capacité patrimoniale du Client ou le même résulte en défaut en ce qui concerne les paiements convenus pour les livraisons précédentes. 2.5 "Tecfrigo SpA" peut accepter des annullations de commandes du
- Clients, les quels se chargent de payer une pénalité égale à 33% du prix fixé dans la commission.
- 2.6 Les données techniques (poids, dimensions, etc.) dans les documents (par exemple: liste de prix) sont pour information seulement et elles ne sont pas contraignantes pour "Tecfrigo SpA".
- 2.7 Tecfrigo SpA se réserve le droit d'apporter des améliorations aux produits qui, sans changer les caractéristiques essentielles du même, seront nécessaires ou appropriées.
- 2.8 Pour les équipements spéciaux et / ou modifiés sur demande de l'acheteur (machines pas de série / optionals) il est toujours prevu un acompte, lors de la commande, égal à 20% du prix de vente net convenu.
- 2.9 Toute modification apportée à la confirmation de commande seront acceptés si communiquées par écrit à nos bureaux de vente dans les 24 heures.

#### 3. PRIX

- 3.1 Tous les prix sont nets et hors TVA; y compris l'emballage standard. 3.2 Les prix sont départ usine, sauf accord contraire.
- 3.3 Les accessoires ne sont pas inclus, sauf indication spécifique.
- 3.4 Le prix de facturation sera cela dans la confirmation de commande,
- sauf accord contraire convenu par écrit

### 4. PAIEMENTS

4.1 Virement SWIFT bancaire à l'avance avant que la marchandise soit

donné à votre transitaire enseigné, sauf accord contraire.

Coordonnées bancaires: BPER BANCA SPA CASTELNOVO SOTTO (REGGIO EMILIA)
IBAN = IT 60 C 05387 66270 000000003840 --- SI Agence de SWIFT = BIC =

BPMOIT22.

# 5. LIVRAISONS

- 5.1 Toutes les livraisons sont départ usine (Incoterms®, dernière version publiée par la CPI), un-cleared, visa non paié.
  5.2 Délai de livraison: tous les délais ou dates d'enlèvements sont
- approximatives et non contraignants.
- 5.3 Tous éventuels retards dû à des raisons de force majeure (par exemple, des grèves, des interruptions du service énergétique ou d'autres services ,des phénomènes météorologiques violents, etc.) ou déterminés par n'importe quel obstacle, en aucun cas imputable à "Tecfrigo SpA", exempte la Société elle-même de toute indemnisation pour des dommages directs ou indirects.
- 5.4 Les produits sont considérés comme livrés au client quand ils sont livrés au transporteur ou à un transitaire ou à toute personne ayant la responsabilité de prendre possession de ceux-ci. Les produits voyagent au risque de l'acheteur, même si transporté par «Tecfrigo SpA» ou si envoyé en port libre: le client ne pourra pas émettre de réserves sur des prix plus bas ou des moyens de transport plus économiques de ceux qui sont utilisés.
- 5.5 Toutes les plaintes relatives à: emballage, quantité, nombre ou caractéristiques extérieures des produits, doit sous peine de déchéance - être immédiatement signalés au transporteur dans le document de transport et notifiés à "Tecfrigo SpA" par écrit, encore une fois sous peine de déchéance, dans un délai de huit jours à compter de la date de réception des marchandises. Toute réclamation concernant des défauts non détectables par une inspection minutieuse lors de la

réception (vices cachés) doivent être notifiées à "Tecfrigo SpA" par écrit, sous peine de déchéance, dans un délai de huit jours à compted de la date de découverte du défaut, mais pas plus tard de 12 mois à compter de la livraison.

#### 6. EMBALLAGE

- 6.1 Emballage standard inclus.
   6.2 Pour emballage en caisse en bois référez-vous aux conditions sur la liste des prix ((pricing and timing).

### 7. RETOUR DE MARCHANDISE

- 7.1 Aucun retour de marchandise/matériaux est accepté
- 7.2 éventuelles exceptions doivent être autorisées par écrit par "Tecfrigo SpA": tous les frais liés au retour seront à charge du client et calculées cas par cas.
- 7.3 Toutes notes de crédit éventuelles seront déduites par la facture

#### 8. GARANTIE

- 8.1 La garantie est déjà déduite du calcul de votre remise.
- 8.2 En cas de problème nous décidons du temps en temps si nous pouvons fournir des pièces de rechange sous garantie.
- 8.3 Dans les 12 mois de la livraison, si vous rencontrez des défauts du produit il doit être communiqué par écrit en temps opportun à «Tecfrigo SpA» qui – une fois constaté cela comme existant - va remédier.
- 8.4 Le coût du transport des produits que le Client signale comme endommagés ou non conformes seront à la charge de l'acheteur (sous réserve du point «7»). Ils sont toujours exclus de la garantie les vitres, les composants électriques et électroniques et les composants des produits qui, par leur nature, sont sujets à une détérioration ou usure.
- 8.5 "Tecfrigo SpA" évaluera au cas par cas de réparer ou de remplacer le produit défectueux. Cette garantie remplace ce qui est requis par la loi et exclut "Tecfrigo SpA" de toute autre responsabilité découlant, par exemple: la perte de profits, la détérioration des produits stockés, etc. 8.6 Les produits réparés ou remplacés sous garantie seront soumis
- aux mêmes conditions ci-dessus. 8.7 Toute garantie et les activités connexes (telles que la réparation du produit) doivent être autorisés par écrit par "Tecfrigo SpA".
- 8.8 La garantie est annulée en cas de mauvaise utilisation de l'équipement par rapport à ce qu'est indiqué dans le manuel d'instructions / utilisation. La garantie est également annulée en cas d'altération des produits

# 9. TEST ( paramètres de fonctionnement)

- 9.1 Les appareils fabriqués par "Tecfrigo SpA" sont testés en respectant la température et l'humidité qui sont indiqueés dans le catalogue/ liste de prix de l'appareil choisi.

  9.2 "Tecfrigo SpA" décline toute responsabilité en cas de non-respect
- de cette information.

## 10. NOTES SPÉCIALES:

- 10.1 En cas de commande pour un montant total de pièces de rechange inférieure à € 30,00, nous allons appliquer une «charge de gestion commandes" de 30,00 € en ajouts au coût des pièces de rechange. Les frais de transport éventuels seront ajoutés en plus (ils ne sont pas inclus dans la valeur minimum de la commande).
- 10.2 Les offres sont valables pour des appareils en exécution standard, selon notre catalogue. En cas de demandes spéciales: livraison par avion, installation de plus de 900 mt. au dessus du niveau de la mer, s'il vous plaît contactez-nous.
- 10.3 Tension et fréquence: 220V / 1F / 50Hz (disponible sur demande 115/60 et 220/60 avec un coût supplémentaire, où possible).
- 10.4 Visa: si demandé ils sont complètement à charge du client, nous pouvons fournir une facture originale et un certificat d'origine original . certifiés par notre Chambre de Commerce local seulement.
- 10.5 Inspection des marchandises: si nécessaire il doit être concordé avec le bureau ventes de "Tecfrigo SpA" avant de passer la avec le bureau ventes commande.

# 11. Loi et lieu

11.1 Tout litige découlant de ou en relation avec des contrats entre le client et "Tecfrigo SpA" qui ne peut pas être réglé à l'amiable doivent être déterminées conformément à la loi italienne. Toutefois, si le client est domicilié en dehors de l'Union européenne les controverses doivent être déterminées conformément à la loi italienne.

Conformément aux exigences de la Directive 2012/19/UE (WEEE), et aux transpositions nationales, Tecfrigo remplit ses obligations à l'avance, y compris dans la réduction appliquée aux clients une partie destinée à couvrir les coûts de fin de vie de l'équipement.